

# POLITIQUE QUALITE

L'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) est une Autorité Administrative Indépendante, chargée d'instaurer une régulation moderne et efficiente du Transport intérieur.

Afin d'assurer cette mission, l'ARTI ambitionne de se positionner au plan national et international, comme un acteur de référence en matière de régulation du transport intérieur. Pour y parvenir, elle s'est inscrite dans une démarche qualité en vue de sa certification à la norme ISO 9001.

A cet effet, l'ARTI s'engage à satisfaire aux exigences légales, réglementaires applicables ainsi qu'aux exigences des usagers-clients, et à améliorer en continue son Système de Management de la Qualité. Ceci passe par l'établissement de partenariats stratégiques et la mise à dispositions des ressources nécessaires.

Ainsi, sa Direction Générale a structuré son Système de Management de la Qualité autour de cinq axes stratégiques, chacun décliné en objectifs spécifiques permettant d'opérationnaliser ses priorités institutionnelles.

Il s'agit notamment de :

- 1 Construire la structure fonctionnelle et de pilotage de l'autorité ;**
- 2 Construire les outils de collectes, de traitement et de production de données statistiques fiables ;**
- 3 Renforcer le contrôle et la régulation des acteurs du transport intérieur et continuer de construire l'organisation des secteurs à réguler ;**
- 4 Mieux faire appliquer le cadre réglementaire actuel dans le secteur du transport intérieur et élaborer une vision prospective de l'évolution des secteurs et de leur régulation ;**
- 5 Utiliser plus efficacement l'ensemble des pouvoirs dévolus au régulateur et contribuer à l'évolution des textes, à leur interprétation et à leur application.**

La Direction Générale invite donc tout le personnel sur la base de nos valeurs (Transparence, Responsabilité, Collaboration, Honnêteté, Respect, Professionnalisme et Bien-être) à s'impliquer effectivement dans la mise en œuvre de cette politique.



Le Directeur Général

Assamoua Désiré N'ZI